



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
SECRETARIAT GENERAL  
LEGISLATION ET GESTION SCOLAIRES

L.G.S.08/07  
Cl. 090602  
090603  
090201  
090209  
090210

**Aux Pouvoirs Organiseurs,  
Aux Chefs d'Etablissements  
de l'Enseignement Fondamental  
de l'Enseignement Secondaire  
de l'Enseignement de Promotion Sociale  
de l'Enseignement Supérieur  
Catholique  
des Centres PMS et  
des Internats libres subventionnés**

Madame, Monsieur,

**Bruxelles, le 13 février 2008**

**OBJET : Fins de contrats et délivrance du certificat de chômage C4**

Suite à quelques situations rencontrées, il nous a apparu utile d'attirer votre attention sur deux précisions quant au certificat de chômage, appelé aussi C4. Ceci vaut tant pour les fins de contrats de vos membres du personnel subventionnés que de vos employés et ouvriers sur fonds propres.

➤ **Obligation de délivrance du C4**

Lorsqu'un contrat prend fin et **quel que soit son mode de résiliation** (licenciement, démission du travailleur, rupture du contrat par consentement mutuel, licenciement pour faute grave, fin d'office du contrat), l'employeur est tenu de délivrer **spontanément** au travailleur un certificat de chômage appelé C4 et cela, le dernier jour de travail.

Ce document doit permettre au travailleur d'introduire une demande d'allocations de chômage auprès d'un organisme de paiement.

**La remise du C4 n'est donc pas exclusivement réservée aux fins de contrat par licenciement.**

➤ **Motif précis du chômage**

Le certificat de chômage (C4) doit mentionner **le motif précis** du chômage et la manière dont le contrat a pris fin (avec préavis, avec paiement d'une indemnité compensatoire etc...).

**Le motif indiqué doit toujours correspondre à la réalité.** Un motif de complaisance dans le but de permettre au travailleur de bénéficier des allocations de chômage alors qu'il n'y aurait pas droit peut engager la responsabilité du Pouvoir organisateur, en cas de litige.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire, et plus particulièrement Nathalie DASNOY (02/256.70.43- [nathalie.dasnoy@segec.be](mailto:nathalie.dasnoy@segec.be)).

En espérant que ces informations vous seront utiles, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bénédicte BEAUDUIN  
Directrice